

[Pour voir cet email, cliquez ici](#)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08/04/2026

BAROMÈTRE CITEPA : LA BAISSSE DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA FRANCE SE POURSUIT EN 2025, MAIS L'ACTION CLIMATIQUE DOIT S'INTENSIFIER

Le Citepa, organisme indépendant chargé du suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France, publie aujourd'hui son baromètre du quatrième trimestre 2025, permettant ainsi d'avoir la première estimation provisoire des émissions de l'année 2025 entière.

Les émissions annuelles de GES sont estimées en baisse de 1,5 % en 2025 (soit -5,5 Mt CO₂e) par rapport à 2024, et s'établiraient à 363,7 Mt CO₂e. Ce résultat confirme une précédente estimation provisoire publiée en janvier. Même si les émissions atteignent leur niveau le plus bas depuis 1990, cela confirme un ralentissement après les fortes baisses enregistrées en 2022 (-3,9 %) et 2023 (-6,8 %).

Cette réduction reste inférieure au rythme nécessaire, qui est de -5 % par an d'ici 2030, pour respecter nos engagements climatiques.

En réponse, le [projet de Stratégie nationale bas-carbone \(SNBC\) 3](#), publié en décembre dernier, fixe le cadre pour renforcer la trajectoire de décarbonation et sécuriser l'atteinte des objectifs climatiques à horizon 2030. Ce document stratégique entre dans sa phase de finalisation, à la suite des avis des rendus par les instances, et devrait être adopté d'ici cet été.

Une baisse des émissions qui se confirme aux deuxième, troisième et quatrième trimestres après un début d'année en hausse.

Après une faible hausse au premier trimestre 2025 (+0,8 %), les émissions de gaz à effet de serre ont ensuite baissé au deuxième (-2,5 %), au troisième (-3,3 %) et au quatrième (-1,5 %) trimestres 2025 par rapport aux mêmes périodes en 2024.

Cette baisse des émissions sur l'année 2025 s'explique principalement par une baisse des émissions pour :

- L'industrie (-3,5 %, soit -2,2 Mt CO₂e), en raison d'un probable ralentissement d'activité sur certaines branches fortement émettrices ;
- Le secteur des transports (-1,4 %, soit -1,7 Mt CO₂e), dont la réduction est principalement portée par la baisse des émissions des poids lourds diesel ;
- L'agriculture (-1,2 %, soit -0,9 Mt CO₂e), expliquée notamment par la réduction des émissions liées à l'élevage bovin ;
- Le secteur des bâtiments (-1,5 %, soit -0,9 Mt CO₂e), du fait d'une réduction de la consommation de gaz naturel et, dans une moindre mesure, d'une baisse de consommation de fioul domestique ;
- Le secteur de l'énergie connaît pour sa part une légère hausse (+0,5%, soit +0,2 Mt CO₂e), liée à la reprise d'activité du sous-secteur raffinage en 2025.

- Le sous-secteur de la production d'électricité connaît quant à lui une baisse moins marquée (-0,5 MtCO_{2e} ; soit -5 %) que celle observée en 2024, du fait d'un mix énergétique qui a poursuivi sa décarbonation.

Accélérer la transition pour respecter la trajectoire 2030

Les émissions estimées pour l'année entière 2025 permettraient le respect du budget carbone annuel indicatif 2025 de la SNBC 2 en vigueur (374 Mt CO_{2e}^[1]).

Mais ce rythme est encore insuffisant. Le projet de la 3^e édition de la SNBC est clair : pour atteindre -50 % d'émissions brutes d'ici 2030 par rapport à 1990, la France doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an d'ici 2030. Il est donc urgent d'accélérer ce rythme des baisses des émissions.

La décarbonation n'est plus seulement un impératif climatique, mais aussi une question de souveraineté et de compétitivité. Les énergies fossiles, en plus d'alourdir notre empreinte carbone, affaiblissent notre économie, en raison des 60 milliards d'euros d'importations annuelles qu'elles représentent. Elles exposent les ménages et les entreprises à la volatilité des prix et nous rendent dépendants des crises géopolitiques, comme la crise actuelle au Moyen-Orient et avant la guerre en Ukraine.

Le plan d'électrification annoncé par le Gouvernement lors de l'adoption de la PPE sera une réponse concrète pour offrir des solutions aux ménages et aux entreprises pour accélérer l'électrification des usages et réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées. Il concerne les transports, les bâtiments, le numérique et l'industrie. Il ciblera en priorité les publics les plus fragiles, les professions les plus dépendantes des énergies fossiles.

Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature déclare : « *La baisse des émissions en 2025 se confirme : c'est une bonne nouvelle, mais elle demeure insuffisante. Pourtant, nous connaissons déjà les solutions. La crise énergétique que nous vivons depuis quelques semaines et le plan*

d'électrification récemment annoncé rappellent l'urgence de renoncer aux énergies fossiles. Une telle transition réduirait nos émissions de gaz à effet de serre tout en consolidant notre indépendance énergétique, en améliorant notre balance commerciale et en abaissant les coûts pour les citoyens et les entreprises. »

Le Citepa publie chaque trimestre un baromètre portant notamment sur les émissions de gaz à effet de serre. Il permet de suivre l'évolution des émissions au fil de l'année en cours et de comparer les émissions par trimestre avec l'année précédente. Il s'agit de données provisoires et tous les secteurs ne sont pas estimés (les déchets et les secteurs de l'utilisation des terres, de leur changement d'affectation et de la forêt, pour lesquels les émissions sont reportées de l'année précédente). En complément, le Citepa propose des estimations prévisionnelles des émissions de gaz à effet de serre de l'année en cours, en collaboration avec l'Insee, afin de permettre d'anticiper l'atterrissage annuel.

[Consulter le site du CITEPA](#)

^[1] *Il s'agit ici de la valeur indicative annuelle 2025 du budget carbone de la SNBC 2 tel qu'il a été ajusté en 2025 sur la base du Secten 2025, en application de l'article D. 222-1 B du Code de l'environnement.*